



## RECAP-AGRI

### La balance commerciale alimentaire à fin Avril 2017

La balance commerciale alimentaire au terme du 4ème mois de l'année 2017 s'est soldée par un déficit de 490.9 MD soit 106.9 MD de moins par rapport à mars 2017 et 180.3 MD de moins par rapport au même mois de l'année précédente. La valeur des exportations est estimée à 1016.9 MD, celle des importations à 1507.8 MD. Le taux de couverture réalisé est de 67.4% affichant une diminution de 7.5 points de pourcentage par rapport à fin avril 2016 où il avait alors atteint 74.9% et une augmentation de 0.3 point de pourcentage par rapport à mars 2017 où le taux avait été de 67.1%.

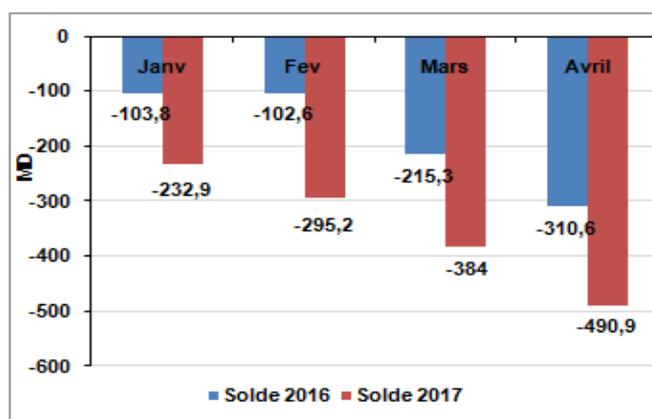
Cette baisse du taux de couverture est essentiellement due à un taux de croissance des importations (21.9%) plus élevé que celui des exportations (9.8%) suite à une hausse importante des importations des céréales (en particulier le blé tendre), du sucre et des viandes aussi bien en quantité (à l'exception du maïs) qu'en valeur par rapport au même mois de l'année précédente.

Il s'ensuit que le taux de couverture bien qu'ayant baissé en glissement annuel (67.4% contre 74.9%) n'a enregistré

que 0.3 point de pourcentage de plus par rapport au mois précédent.

Le solde enregistré à fin avril 2017 a contribué pour 9.5% au déficit global de la balance commerciale du pays qui a atteint 5151.3 MD cette année contre 4045.1 MD à fin avril 2016 (+27.3%).

#### Evolution du solde de la balance commerciale alimentaire au terme du mois d'avril 2016 et 2017.



Source : : Calculs de l'ONAGRI d'après l'INS.

## Pêche et aquaculture en Tunisie à fin Avril 2017 (Résultats de 2017 par rapport à 2016)

La production de la pêche et de l'aquaculture à fin Avril 2017 a été de 31,3 mille tonnes contre 30 mille tonnes réalisés à la même période de l'année précédente, soit une augmentation de 4,3% essentiellement due à l'aquaculture (21,4%). En effet, la production aquacole réalisée à fin Avril 2017 a été de 5,1 mille tonnes contre 4,2 mille tonnes réalisées à la même période de 2016.

Les exportations ont atteint 5,9 mille tonnes pour une valeur de 96,6 MD contre 6,2 mille tonnes et une valeur de 80,1 MD au terme du mois d'Avril 2017, soit une baisse de 4,8% en termes de quantité et une hausse de 20,6% en termes de valeur. Les importations ont atteint 13,7 mille tonnes pour une valeur de 60,2 MD contre 9 mille tonnes et une valeur de 41 MD au terme du mois d'Avril 2017, soit des augmentations respectives de (+52,2%) et (+46,8%).

Le solde des échanges extérieurs des produits de la pêche a été positif avec (+36,4 MD) à fin Avril 2017 contre (+39,1 MD) enregistrés à la même période de l'année précédente, soit 6,9 % de moins.

*NB : Les chiffres de l'année 2017 sont préliminaires.  
Source : Calculs de l'ONAGRI d'après les chiffres de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture.*



Figure 1. Evolution du volume de la production, de l'exportation et de l'importation des produits de la pêche et de l'aquaculture.



Figure 2. Evolution de la valeur des exportations et des importations des produits de la pêche et de l'aquaculture.



Figure 3. Evolution du solde des échanges extérieurs des produits de la pêche et de l'aquaculture.

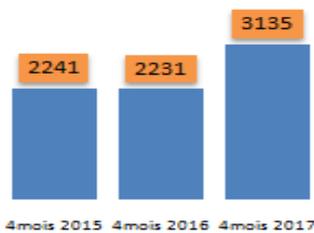
# LES INVESTISSEMENTS AGRICOLES A FIN AVRIL 2017

Par rapport à fin avril 2016 on distingue :

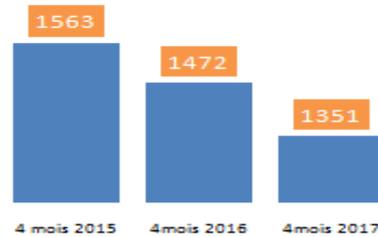
- Une baisse de 0.6% du volume des investissements approuvés.
- Une hausse de 0.3% de la part des fonds propres et une baisse de 18.0% de la part des crédits bancaires dans les investissements agricoles approuvés.
- Une baisse de 55.3% des investissements réalisés par les SMVDA (3.78MD contre 8.46 MD).
- Une baisse de 3.2% des emplois permanents par la création de 1584 postes.

## Investissement catégorie « B » et « C »

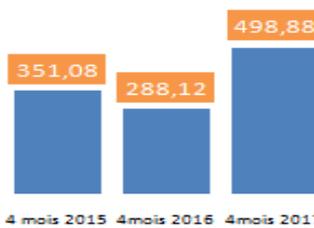
**Investissements déclarés**  
En nombre



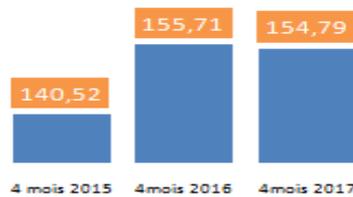
**Investissements approuvés**  
En nombre



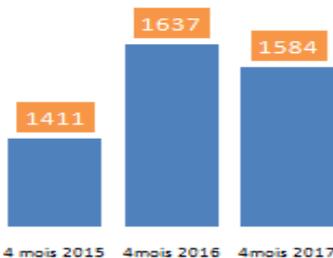
**Investissements déclarés**  
En Millions DT



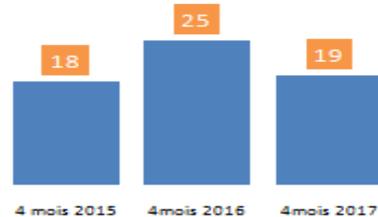
**Investissements approuvés**  
En Millions DT



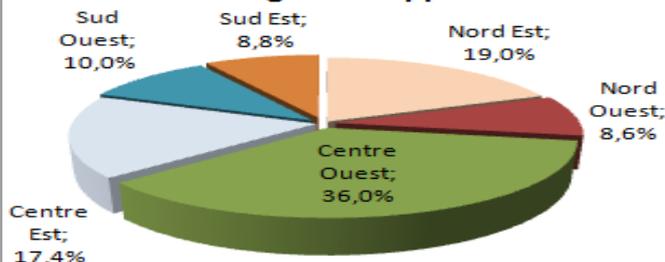
**Emplois à créer**



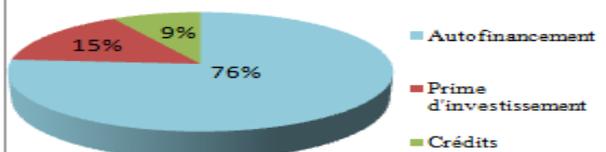
**Crédits fonciers**  
En nombre



**Répartition géographique des investissements agricoles approuvés**



**Schéma de financement des investissements agricoles approuvés**



Source : Calculs de l'ONAGRI d'après les données de l'APIA

## Mercuriale du MIN Bir El Kassa (Mai 2017)

### Evolution de l'offre globale

Mai 2017/Mai 2016

Augmentation de l'offre globale des légumes (+21%)

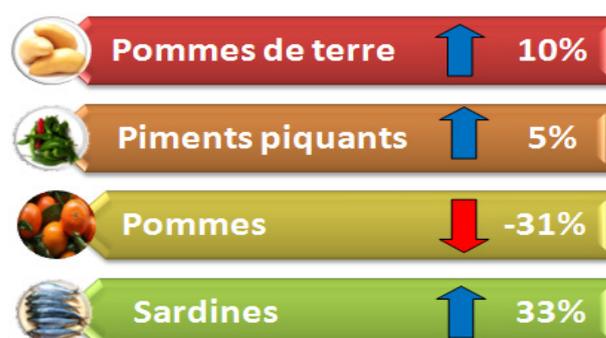
Augmentation de l'offre globale des fruits (+37%)

Diminution de l'offre globale des produits de la mer (-10%)

#### Evolution de l'offre des principaux produits



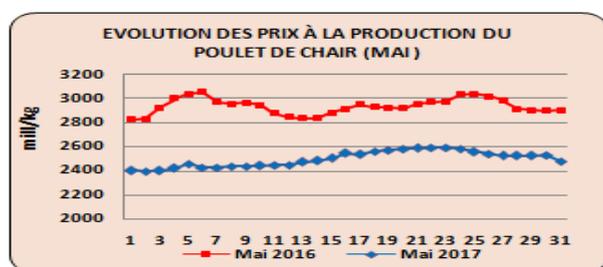
#### Evolution des prix des principaux produits



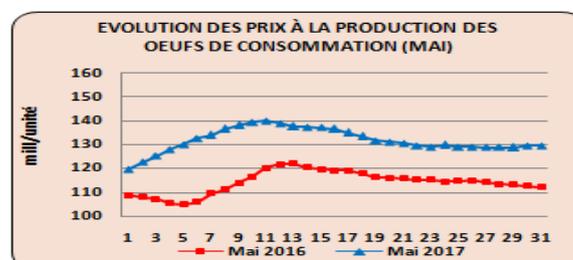
Source: Calculs de l'ONAGRI d'après la SOTUMAG

## FLASH SUR LA FILIERE AVICOLE

#### Poulet de chair



#### Oeufs de consommation



Une évolution comparée des prix moyen à la production du poulet de chair au cours du mois de mai 2017 par rapport à mai 2016, montre une nette baisse de 15%. Les prix à la production du poulet de chair ont peu varié au cours du mois de mai 2017 oscillant entre un minimum de 2392 mill/kg enregistré le 02/05/2017 et un maximum de 2592 mill/kg enregistré le 22/05/2017.

Alors qu'au cours de la même période de l'année précédente les prix ont été plus élevés enregistrant une moyenne de 2934,6 mill/kg

Une comparaison avec les prix du mois précédent montre une diminution de 6% affichant un prix moyen de 2496,2 mill/kg contre un prix moyen de 2654,2 mill/kg en avril 2017.

Les prix à la production des œufs de consommation au cours du mois de mai 2017 ont évolué vers la hausse durant les 10 premiers jours du mois passant de 119,6 mill/unité le 01/05/2017 à 140 mill/unité le 11/05/2017, puis ils ont entamé une évolution baissière le reste du mois atteignant le niveau de 129,6 mill/unité le 31/05/2017. La moyenne enregistrée au cours de ce mois dépasse de 15,5% celle du même mois de l'année 2016 (131,8 mill/unité contre 114,2 mill/unité). Par rapport à avril 2017, le prix moyen a augmenté de 7,8% (122,3 mill/unité en avril 2017).

Source : ONAGRI d'après le GIPAC.

## La Tunisie et l'Algérie appelées à agir rapidement pour prévenir la contamination par la Cochenille du cactus

La Tunisie et l'Algérie sont appelées à agir rapidement, pour prévenir la contamination par la cochenille de cactus, un parasite qui fait des ravages au Maroc. Les deux pays voisins devront interdire strictement, toute introduction de cactus (fruit ou raquette) sur leurs territoires respectifs et renforcer le contrôle de leurs frontières pour empêcher l'infestation. Ils sont également, appelés à élaborer des plans d'urgence pour déterminer les actions immédiates à entreprendre en cas d'introduction de la cochenille cactus d'autant que ce parasite peut se déplacer même dans des balles de foin, sur des animaux, sur des balles de paille. La cochenille du cactus risque de détruire rapidement des centaines, voire des milliers d'hectares de cactus et son impact sera né-

faste sur l'élevage, la nutrition et l'économie de la population. Le parasite dévastateur qui ravage plusieurs centaines d'hectares de cactus dans différentes régions du Maroc, s'est dernièrement, approché de la région Nord Est de ce pays.

Compte tenu de la gravité de la situation, la FAO a élaboré un programme d'urgence pour lutter et éradiquer la cochenille et veiller à empêcher son introduction dans d'autres pays du Maghreb, notamment l'Algérie, la Tunisie ainsi que la Libye, où le cactus s'étend sur des superficies importantes. La FAO et le Maroc ont signé, en avril, un programme de coopération technique pour l'éradication de la cochenille. Ce programme, qui s'étale sur une année, est doté d'un budget de 417 mille dollars (environ 997 mille dinars) et prévoit une intervention immédiate. Comme c'est la première introduction de ce dévastateur dans la région, il s'agit d'apporter le savoir faire et les technologies des pays où la cochenille existe déjà, à savoir le Mexique et le Brésil.

L'équipe de recherche marocaine qui est en train de préparer et tester les variétés résistantes et tolérantes à la cochenille, sera appuyée dans ses recherches afin d'identifier ces variétés et commencer directement leur implantation chez les agriculteurs qui ont déjà perdu leurs champs de cactus.

La deuxième composante du programme consiste à appuyer des recherches qui sont sur le point d'identifier

des bio pesticides, lesquels seront produits en quantités suffisantes pour entamer les traitements.

La troisième composante vise le développement de la lutte biologique, dont le traitement à travers la coccinelle prédatrice de la cochenille a été identifié par l'INRA du Maroc (Institut National de la Recherche Agronomique) et l'ICARDA (Centre International de Recherche Agricole dans les zones Arides).

La quatrième composante concerne le renforcement des capacités en faisant venir des équipes tunisiennes et algériennes pour se former

avec les équipes sur l'éradication, les bio pesticides, outre l'organisation d'un voyage d'études pour une équipe Marocaine vers le Mexique et le Brésil.

Le cactus joue un rôle important au niveau national et sert aussi bien dans l'alimenta-

tion des personnes que dans la production des produits fourragers pour les bétails. Le cactus s'adapte à la sécheresse et contribue à la lutte contre la désertification outre son rôle dans la protection du sol contre l'érosion et la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. La valorisation des fruits de cette plante à travers la fabrication de produits à haute valeur commerciale permet de les utiliser dans les cosmétiques et produits thérapeutiques ce qui est de nature à renforcer l'économie locale et à générer des revenus substantiels pour les zones rurales tout en contribuant à la fixation de la population dans ces zones.

Concernant la cochenille du cactus, elle a fait son apparition pour la première fois au Maroc vers la fin 2015/début 2016, où plusieurs régions sont actuellement, complètement dévastées.

Il s'agit d'un ravageur très dangereux qui peut détruire une jeune plantation en deux mois et une implantation âgée, en une année.

Pour réussir à contrecarrer l'extension de cette cochenille, les équipes marocaines ont procédé à une géo-localisation des sites dévastés et les degrés d'attaque afin de construire un modèle permettant de déterminer la progression de la maladie.

Source : [webmanagercenter.com](http://webmanagercenter.com).



## De nouvelles obligations pour les pêcheurs du dimanche

Le ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche vient de publier une circulaire déterminant les conditions d'octroi et de renouvellement des permis de pêche de loisirs et annulant la circulaire publiée le 21 février 2017. Il s'agit, selon le nouveau texte, d'organiser la reprise de l'octroi et du renouvellement des permis de pêche de loisirs au profit tant des Tunisiens que des étrangers et de faire face à la pêche anarchique. Ainsi, les demandes de permis doivent être présentées au service de la pêche territoriale et l'examen des dossiers sera assuré par les commissions régionales chargées du suivi et de l'évaluation de l'activité de pêche de loisirs.

La circulaire stipule la nécessité d'informer les autorités compétentes à l'entrée et à la sortie des bateaux de loisirs disposant de permis de pêche de loisirs lors de la pratique de cette activité par le biais d'emails destinés aux commissariats régionaux au développement agricole concernés.

Le texte prévoit également un renforcement du contrôle des activités de pêche de loisirs en mer et autres lieux en associant les pêcheurs de loisirs, lesquels sont appelés à mettre leurs embarcations volontairement à la disposition des agents de l'administration et à les accompagner dans les activités de contrôle.

Source : *africanmanager.com*.

## «Réduire les déchets alimentaires dans les pays membres de l'OCI» - Ankara - 2017

Suite à la réunion, des pays membres de l'OCI et qui a eu lieu à Ankara en Turquie en Février 2017, un débat approfondi a porté sur la nécessité de réduire les déchets alimentaires dans les pays membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI). Il s'avère qu'un tiers de la production alimentaire destinée à la consommation humaine dans le monde est perdue ou gaspillée, ce qui représente environ 1,3 milliard de tonnes par an soit 1/3 de toute la consommation humaine dans le monde.

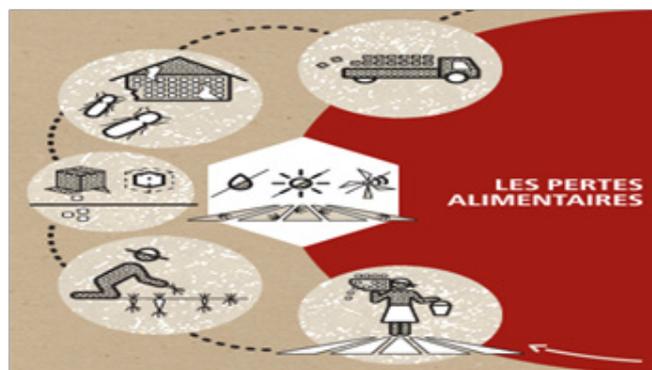
Du stade initial de la production agricole jusqu'au stade final de la consommation des ménages, des pertes et gaspillages alimentaires sont constatés tout au long de la chaîne alimentaire. Les pertes alimentaires génèrent un gaspillage des ressources utilisées au stade de la production, telles que les terres, l'eau, l'énergie et les intrants, et des émissions de gaz à effet de serre qui pourraient être évités. Toutefois, il importe de distinguer entre perte et gaspillage.

Les gaspillages alimentaires : une part importante des pertes alimentaires est le «gaspillage» qui se réfère au fait de jeter de la nourriture ou d'utiliser d'une autre manière de la nourriture qui était destinée à être consommée par les hommes (usage non-alimentaire)

le long de la chaîne d'approvisionnement (FAO, 2014). L'évaluation des gaspillages alimentaires est un élément important de toutes interventions visant à les réduire.

Les pertes alimentaires peuvent être définies comme «la diminution de nourriture en quantité ou en qualité» en termes de valeur nutritionnelle, économique, ou en termes de sécurité alimentaire, de tous les aliments produits pour la consommation humaine et non consommés finalement par les humains (FAO, 2014). L'évaluation des pertes alimentaires est un élément important de toutes interventions visant à les réduire.

### Schéma sur le cycle des pertes alimentaires (FAO)



Selon la FAO, à l'échelle mondiale les pertes et gaspillages sont évalués à 30% pour les céréales, 20% pour les produits laitiers, 35% pour les produits de la mer, 45% pour les fruits et légumes et 20% pour les viandes.

Source : *FAO-COMCEC*

## Importation des céréales

La Tunisie a acheté le 17/05/2017, 92 mille tonnes de blé tendre au prix moyen de 184.2 Dollars/ tonne (441.610 DT/T). Ces quantités devraient arriver aux ports tunisiens durant août et septembre 2017. Comparé au prix du blé tendre local (540 DT/T pour la récolte 2017), le prix de l'importé sera inférieur de 98.39 Dinars/tonne

(-18.22%). Par rapport aux achats précédents, le prix de cette dernière fois, a augmenté de 0,81 dollar/tonne. La stratégie d'importation adoptée jusque là a permis à la Tunisie de garantir des niveaux de stocks sécuritaires à moindre coût.

produit	Quantité (1000T)	Prix (dollars/T)		différence		Comparaison entre le prix local et celui de l'importé en DT/T			
		26/04/2017	18/05/2017	dollars	%	local	importé	différence	%
Blé tendre	92	183.39	184.2	0.81	0.44	540	441.61	-98.39	-18.22

1 dollar ~ 2.39745 dinars

Source: Office des Céréales

## Prix à la production de l'huile d'olive extra vierge (Avril 2017)

**Les prix à la production de l'huile d'olive extra vierge ont varié comme suit en avril 2017**

- En Espagne les prix ont augmenté de 28% par rapport à avril 2016 se situant à 3.98 €/kg à fin avril dernier.

- En Italie, après avoir dépassé les 6 euros/kg, en novembre 2016, les prix ont accusé un léger recul à fin avril 2017 à 5.99 euros/kg soit 69% de plus par rapport à la même période de la campagne précédente.

- En Grèce, stables de la mi-août jusqu'au mois d'octobre, ces prix ont amorcé une hausse jusqu'en novembre 2016 pour se stabiliser à 3.66 €/kg à fin avril 2017 soit 24% de plus par rapport à 2016.

-En Tunisie, après une stabilité de plusieurs semaines, les prix ont enregistré une tendance haussière à partir de la 3ème semaine de janvier pour se situer à 4,25 €/



kg à la fin du mois d'avril, soit une augmentation de 28 %par rapport à la même période de la campagne précédente.

### Commerce mondial de l'huile d'olive et de l'huile de grignons d'olive

Le commerce de l'huile d'olive et de l'huile de grignons d'olive à l'échelle mondiale a fortement augmenté durant les cinq premiers mois de la campagne oléicole 2016/2017 (octobre 2016 à février 2017). Les importations ont augmenté en Australie (+58%), au Brésil (+36%), en Chine (+34%), au Canada (9%), au Japon (+8%) et aux Etats Unis (+2%). Les échanges commerciaux intra-UE de l'huile d'olive au cours des mois d'octobre, de novembre et décembre 2016 ont augmenté de 11%.

Source : COI

## Législation agricole : Quoi de neuf

Sur le JORT n°: 039 du 16/05/2017, un arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 2 mai 2017, fixant la liste des variétés végétales inscrites au catalogue officiel des variétés végétales pour l'année 2016 a été publié.

Cette liste comprend les nouvelles obtentions. Concernant,

**1/ Les cultures maraichères :** pour la tomate, 15 variétés et hybrides, le piment 12 variétés et hybrides, le melon 9 variétés et hybrides, la pastèque 7 variétés et hybrides, la carotte anti-montaison 2 variétés et hybrides, le chou

pommé anti montaison 4 variétés et hybrides, l'oignon anti montaison 3 variétés et hybrides et la courgette 4 variétés et hybrides.

**2/ Les cultures fourragères :** le maïs 4 variétés et hybrides et le

sorgho 3 variétés et hybrides.

**3/ Les cultures industrielles**

Pour la betterave à sucre il y a 2 variétés et hybrides, les légumineuses à savoir l'haricot , une variété.

**4/ Finalement pour les céréales et l'olivier :** pour le blé dur, 2 variétés et pour l'olivier à huile 5 variétés.

## Stress hydrique et sécurité alimentaire : Une menace à prendre au sérieux en Tunisie

La situation de stress hydrique que vit la Tunisie actuellement, avec un ratio d'environ 410 m<sup>3</sup>/habitant par an, risque de s'aggraver à l'horizon 2030, car ce ratio pourrait baisser à environ 360 m<sup>3</sup>/habitant/an, avec une baisse prévue de 28% des ressources en eaux conventionnelles, selon une étude sur "la sécurité alimentaire en Tunisie", réalisée par l'Institut Tunisien des Etudes Stratégiques (ITES) en collaboration avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM).

Selon cette étude il faut mettre en place une stratégie à long terme pour faire face à la pénurie d'eau. Cette stratégie doit prendre en compte les secteurs grands consommateurs d'eau et les effets des changements climatiques et doit explorer des voies pour garantir la sécurité hydrique et alimentaire d'une façon durable, déterminer le volume de l'offre et la demande et prévoir des solutions pour réduire les risques de la pénurie d'eau.

En effet, les spécialistes estiment à 1700 m<sup>3</sup> par personne et par an le niveau minimal pour éviter tout risque de stress hydrique. Selon la FAO, un pays où le ratio d'eau est inférieur à 500 m<sup>3</sup>/habitant est un pays souffrant de pénurie d'eau absolue alors que pour franchir le seuil de vulnérabilité, il faut 2500 m<sup>3</sup>/an/hab.



En Tunisie, la nappe phréatique se trouve de plus en plus sous pression et risque d'être épuisée à cause de l'accroissement des activités humaines socio-économiques. Les générations futures pourraient se trouver, ainsi, en face d'un problème de pauvreté hydrique et même d'insécurité hydrique.

Cette question de l'eau est étroitement liée à la sécurité alimentaire, ce qui rend urgent la réalisation d'une étude sur le problème de l'eau en Tunisie dans le cadre d'une vision globale visant une meilleure gestion des ressources.

En plus du problème de pénurie d'eau, le pays devrait faire face à d'autres problèmes liés au changement climatique, dont l'augmentation des températures (plus de 3 degrés d'ici 2050), la dégradation du sol, l'élévation du niveau de la mer...

L'étude prévoit des recommandations concernant l'amélioration de l'alimentation et la promotion de l'agriculture durable. Elle prévoit aussi la réalisation d'analyses pour évaluer la sécurité et la situation alimentaire en Tunisie et l'évaluation des politiques et programmes institutionnels adoptés pour améliorer la sécurité alimentaire.

Source : [webmanagercenter.com](http://webmanagercenter.com).

## La Commission Européenne relance la procédure pour autoriser le glyphosate

La Commission européenne a décidé de relancer la procédure visant à autoriser à long terme le glyphosate, substance herbicide très répandue dont la licence d'utilisation dans l'UE est contestée.

Les commissaires européens ont donné leur accord pour « redémarrer les discussions avec les Etats membres sur un possible renouvellement de l'autorisation du glyphosate pour 10 ans », a indiqué à l'AFP une porte-parole de l'exécutif européen.

L'utilisation du glyphosate est devenue de plus en plus controversée dans l'UE, après une campagne active des défenseurs de l'environnement. La Commission européenne n'avait pas réussi à convaincre les Etats membres de renouveler la licence de l'herbicide, qui arrivait à expiration à l'été 2016. Bruxelles avait alors décidé de la prolonger de 18 mois, dans l'attente d'un rapport de l'ECHA, l'Agence Européenne des Produits Chimiques. A la mi-mars, l'agence a écarté le risque

cancérogène.

La décision portant sur la licence du glyphosate se prend au sein d'un comité technique regroupant des représentants des Etats membres. Lors du dernier vote en date, fin juin 2016, deux pays, la France et Malte, avaient voté contre un renouvellement de l'autorisation, et sept s'étaient abstenus (Allemagne, Italie, Portugal, Autriche, Luxembourg, Grèce, Bulgarie), bloquant la décision. Après l'opinion de l'ECHA, l'Association européenne des fabricants de pesticides (ECPA, qui compte parmi ses adhérents Monsanto, Bayer, Dow, BASF, Syngenta...) avait dit s'attendre à ce que la Commission s'engage rapidement dans une nouvelle procédure de demande d'agrément pour 15 ans, soit une durée plus longue que celle effectivement envisagée par Bruxelles.

Source : [www.terre-net.fr](http://www.terre-net.fr)

## Pêche illégale : Les Etats parties du traité de la FAO se réunissent à Oslo

La première rencontre des Etats parties du traité international de la FAO visant à lutter contre la pêche illégale s'est ouverte le 29 mai 2017 à Oslo, avec pour objectif de trouver un consensus sur les meilleures manières de faire de cet accord un succès.

L'Accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite (PSMA), entré en vigueur en juin 2016, réunit maintenant 46 parties, avec notamment l'Union européenne qui rassemble ses 28 membres.

Le traité négocié par la FAO restreint l'accès aux ports des navires de pêche qui ne respectent pas les règles. Il s'agira notamment d'avoir en leur possession des licences d'exploitation en bonne et due forme et d'être totalement transparents sur les espèces de poissons et la quantité capturée. Ce traité est le résultat de plusieurs années d'efforts diplomatiques destinés à lutter contre la pêche INN, un phénomène qui représente jusqu'à 26 millions de tonnes de poissons (soit 23 milliards de dollars de pertes chaque année) et qui menace les efforts visant à instaurer une pêche durable dans les océans du monde.

La rencontre d'Oslo

Il s'agit de la première rencontre des parties du PSMA. Pendant une semaine, en Norvège, les parties seront amenées à déterminer les responsabilités des Etats concernés, des organisations régionales de gestion de la pêche et d'autres organismes internationaux.

La FAO, déjà très impliquée dans les initiatives de renforcement des capacités pour aider à la mise en œuvre du traité à travers le monde, se retrouve chargée de nouvelles tâches liées à la mise en œuvre du PSMA, dont l'organisation d'une nouvelle réunion de bilan, de consultations informelles ponctuelles et de groupes de travail techniques afin de discuter des questions spécifiques.

L'un des sujets discutés sera la meilleure manière de procéder correctement à l'échange et à la publication des informations lorsque les Etats portuaires devront signaler les violations à l'Etat du pavillon du navire et aux autorités régionales.

Source : [www.fao.org](http://www.fao.org)

## Le marquage naturel au laser de la peau des fruits et légumes : une révolution !

Cette nouvelle technologie permet de marquer directement la peau grâce à une méthode de dépigmentation réalisée à l'aide d'un laser. La durée de conservation et la qualité des fruits et légumes ne sont pas altérées par le marquage.

Les avantages : Selon les utilisateurs, cette technique ne présenterait que des atouts, le premier : plus d'étiquettes qui se décollent ! En outre, le marquage au laser a un impact bénéfique sur l'environnement puisqu'il abolit les emballages : ni colle, encre, plastique ou toutes autres matières ne sont nécessaires.



Une consommation d'énergie minimale est utilisée pour apposer le marquage ce qui limite les rejets de CO<sub>2</sub> et les effets néfastes sur l'environnement.

Ceux qui l'ont adopté : Le suédois ICA, après un projet pilote mené en début d'année, a annoncé la généralisation de l'utilisation de cette technique. En Belgique, aux Pays-Bas et au Royaume-Unis, des enseignes de la grande distribution ont également adopté cette nouvelle

technologie.

Source : [www.agrimaroc.ma](http://www.agrimaroc.ma)

Observatoire National de l'Agriculture



30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis  
Site Web: <http://www.onagri.tn>  
Téléphone (+216) 71-801-055/478  
Télécopie : (+216) 71-785-127  
E-mail : [onagri@iresa.agrinet.tn](mailto:onagri@iresa.agrinet.tn)